

FPG de revenu Mackenzie Sentinelle

Bref aperçu : **Date de création du fonds :** 15 septembre 1999
Gestionnaire : Corporation Financière Mackenzie

Valeur totale du fonds : 8 722 702 \$
Taux de rotation du portefeuille : 3,36 %

Option de garantie	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Parts en circulation (en milliers)
Fonds distincts Mackenzie – De base	2,15	13,80	502
FPG Mackenzie – De base	2,35	17,00	29
FPG Mackenzie – Intermédiaire	2,71	16,70	31
FPG Mackenzie – Supplémentaire	3,13	16,04	49

Placement minimal : • Polices non enregistrées, REER et CELI : somme forfaitaire de 500 \$ ou prélèvement automatique sur le compte (PAC) de 50 \$

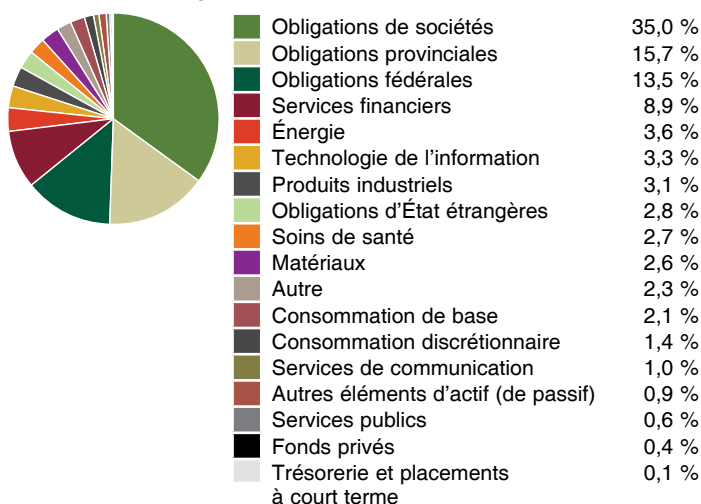
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit présentement dans le Fonds de revenu Mackenzie (le « fonds sous-jacent »). Le fonds sous-jacent vise un revenu, tout en cherchant à assurer la protection de son capital, en investissant principalement dans une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. Les actifs du fonds sous-jacent seront généralement répartis dans une proportion de 10 % à 40 % dans des titres de participation et dans une proportion de 60 % à 90 % dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le fonds peut consacrer jusqu'à 40 % de son actif aux placements étrangers.

Dix principaux placements du fonds sous-jacent

	% des actifs
Gouvernement du Canada 1,50 % 01-12-2031	4,8 %
Gouvernement du Canada 2,00 % 01-06-2032	3,4 %
Province de l'Ontario 3,75 % 02-12-2053	3,1 %
Province de l'Ontario 3,75 % 02-06-2032	2,9 %
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-08-2024	1,9 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie	1,8 %
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie, série R	1,7 %
Province de Québec 4,40 % 01-12-2055	1,5 %
Gouvernement du Canada 1,50 % 01-06-2031	1,5 %
Banque Royale du Canada	1,4 %
Total	24,0 %
Total des placements	683

Répartition des placements du fonds sous-jacent



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à votre document d'information ou à votre notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Une personne qui investit à moyen terme.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un titulaire de police qui a opté pour la garantie de base. Ce rendement est exprimé après déduction du RFG.

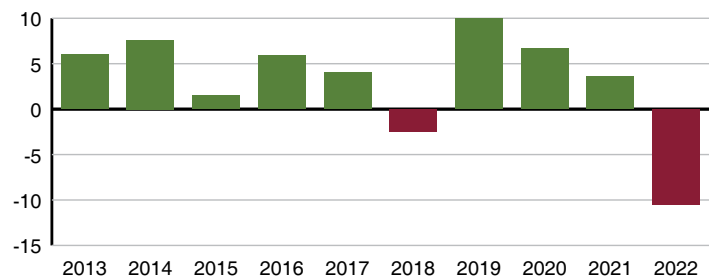
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2012 et ayant opté pour la garantie de base détient maintenant 1 353,53 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant correspond à une moyenne de 3,07 % par année.

Rendements annuels (en %)

Ce diagramme présente le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années pour un titulaire de police qui a opté pour la garantie de base. On note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué durant la période de 10 ans.



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Pour des renseignements sur le fonds sous-jacent, demandez à votre conseiller un exemplaire du prospectus simplifié en vigueur.

FPG de revenu Mackenzie Sentinelle

Combien cela coûte-t-il?

L'une des options de frais d'acquisition suivantes s'appliquera. Pour plus de précisions, veuillez consulter votre document d'information ou votre notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne																											
Option de frais d'acquisition	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller. Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. 																											
Frais de rachat*	Si vous demandez le rachat de parts dans les délais suivants : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>De base</th> <th>FPG</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an ou moins, vous payez</td> <td>5,5 %</td> <td>5,5 %</td> </tr> <tr> <td>2 ans ou moins, vous payez</td> <td>5,5 %</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>3 ans ou moins, vous payez</td> <td>4,5 %</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>4 ans ou moins, vous payez</td> <td>4,0 %</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>5 ans ou moins, vous payez</td> <td>3,5 %</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>6 ans ou moins, vous payez</td> <td>2,5 %</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>7 ans ou moins, vous payez</td> <td>1,5 %</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans, vous payez</td> <td>0,0 %</td> <td>0,0 %</td> </tr> </tbody> </table>		De base	FPG	1 an ou moins, vous payez	5,5 %	5,5 %	2 ans ou moins, vous payez	5,5 %	5,0 %	3 ans ou moins, vous payez	4,5 %	5,0 %	4 ans ou moins, vous payez	4,0 %	4,0 %	5 ans ou moins, vous payez	3,5 %	4,0 %	6 ans ou moins, vous payez	2,5 %	3,0 %	7 ans ou moins, vous payez	1,5 %	2,0 %	plus de 7 ans, vous payez	0,0 %	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, Mackenzie verse une commission pouvant atteindre 5,00 %. Les frais de rachat que vous payez sont remis à Mackenzie. Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos parts chaque année, sans frais de rachat.
	De base	FPG																											
1 an ou moins, vous payez	5,5 %	5,5 %																											
2 ans ou moins, vous payez	5,5 %	5,0 %																											
3 ans ou moins, vous payez	4,5 %	5,0 %																											
4 ans ou moins, vous payez	4,0 %	4,0 %																											
5 ans ou moins, vous payez	3,5 %	4,0 %																											
6 ans ou moins, vous payez	2,5 %	3,0 %																											
7 ans ou moins, vous payez	1,5 %	2,0 %																											
plus de 7 ans, vous payez	0,0 %	0,0 %																											
Frais modérés*	Si vous demandez le rachat de parts dans les délais suivants : <table border="1"> <tbody> <tr> <td>1 an ou moins, vous payez</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>2 ans ou moins, vous payez</td> <td>2,5 %</td> </tr> <tr> <td>3 ans ou moins, vous payez</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans, vous payez</td> <td>0,0 %</td> </tr> </tbody> </table>	1 an ou moins, vous payez	3,0 %	2 ans ou moins, vous payez	2,5 %	3 ans ou moins, vous payez	2,0 %	plus de 3 ans, vous payez	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, Mackenzie verse une commission pouvant atteindre 2,5 %. Les frais de rachat que vous payez sont remis à Mackenzie. Vous ne pouvez demander le rachat de parts chaque année sans payer des frais de rachat modérés. 																			
1 an ou moins, vous payez	3,0 %																												
2 ans ou moins, vous payez	2,5 %																												
3 ans ou moins, vous payez	2,0 %																												
plus de 3 ans, vous payez	0,0 %																												

* À compter du 1^{er} juin 2023, le mode de souscription avec frais de rachat et le mode de souscription avec frais modérés ne seront plus offerts, y compris dans le cadre de programmes de retraits systématiques comme les programmes de prélèvements automatiques. Les échanges de parts d'un Fonds distinct Mackenzie ou d'un FPG Mackenzie achetés antérieurement selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés contre des parts d'un autre Fonds distinct Mackenzie ou FPG Mackenzie, selon le même mode d'acquisition, demeureront possibles jusqu'à l'expiration du calendrier de rachat.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Le coût des options de garantie additionnelles des fonds distincts n'est pas compris dans le RFG. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Frais de garantie inclus dans le RFG (%)	Frais de garantie supplémentaire exclus du RFG (%)
Fonds distincts Mackenzie – De base	2,15	0,15	0,20
FPG Mackenzie – De base	2,35	0,32	s.o.
FPG Mackenzie – Intermédiaire	2,71	0,52	s.o.
FPG Mackenzie – Supplémentaire	3,13	0,86	s.o.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à votre document d'information ou à votre notice explicative et au contrat.

Option de garantie	Prestation de décès avec option de revalorisation (%)	Prestation à l'échéance avec option de revalorisation (%)
Fonds distincts Mackenzie – De base	s.o.	s.o.
FPG Mackenzie – De base	s.o.	s.o.
FPG Mackenzie – Intermédiaire	0,11	s.o.
FPG Mackenzie – Supplémentaire	0,11	0,11

Commission de suivi

Mackenzie verse à votre conseiller une commission de suivi jusqu'à concurrence de 1,0 % de la valeur de vos placements pour les services et les conseils qui vous sont offerts. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion tant que vous détenez le fonds. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

FPG de revenu Mackenzie Sentinelle

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou l'échange de parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	Jusqu'à 2 % si vous échangez des parts de votre fonds contre des parts d'un autre fonds. Ces frais sont négociables auprès de votre conseiller.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et annuler la police de fonds distincts, la prime initiale versée aux termes d'un programme de prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous faisant part de votre décision par écrit dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Votre demande d'annulation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopieur ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au montant de la prime annulée ou à la valeur des parts applicables acquises le jour où nous traitons votre demande, si la valeur a diminué, selon le moins élevé de ces deux montants. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition que vous avez payés. Aucuns frais ne s'appliquent au traitement de votre demande.

Pour de plus amples renseignements : Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire votre contrat et votre document d'information/notice explicative ou communiquer avec nous aux coordonnées suivantes : Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1; site Web : www.placementsmackenzie.com; courriel : service@mackenzieinvestments.com; téléphone : 1-800-387-0615.

